



ACA asbl

Organisme de contrôle agréé Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare
TEL: 065/334 079 FAX: 065/330 029
www.acavzw.be / info@acavzw.be
Dexla: 068-2618997-00
Numéro de TVA : BE 0811 407 889

RGPD

188001282

Ref: 2017032843

RAPPORT DE MISE EN SERVICE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE / CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Données générales

Lieu du contrôle	Rue Céramis 67, 7100 LA LOUVIERE		
Propriétaire	/		
Client	/		
Type de locaux:	Maison	Distributeur d'énergie: /	
Code EAN	541 44		
Installateur:	/		
N° TVA:	/	ou n° carte ID: /	Émis à: / la /
Agent-visateur:	Grégory Lescut	Date du contrôle: 29/03/2017	

Type de contrôle

Conformément aux exigences (conditions) du Règlement général sur les installations électriques (RGIE)	
Type contrôle:	Art 271/271bis Contrôle périodique (vente)
Info complément.:	/
Réinspection à:	2016121129

Données générales de l'installation électrique

Tension nominale:	2x230v	Courant nominal max:	40A	Courant nominal sécurité principale:	40,00
Section du câble d'arrivée:	2 X 10 mm ²	- Type:	VFVB		
Type d'électrode:	Barre ou piquet de terre	Section:	/ mm ²	Conducteur de terre:	16 mm ²
Interrupteur différent. général - In:	40 A	- DI:	300 mA	Nombre de pôles:	4
Interrupteur(s) différentiel(s) général(s) extra: /					
Interrupteur différent. second. - In:	40 A	- DI:	30 mA	Nombre de pôles:	2
Interrupteur(s) différentiel(s) secondaire(s) extra: /					
Nombre de circuits:	13	Nombre de tableaux:	1	Tarif:	Bihoraire

Mesures et contrôles

Résistance de dispersion:	5.03 Ohm	Protect. contre les contacts indir.:	En ordre	Plombage du différentiel:	/
Isolement générale:	19.93 MOhm	Test du différentiel:	En ordre	Etat du matériel fixe:	En ordre
Test de continuité:	En ordre	Test de défaut:	En ordre	Schémas:	En ordre
Protect. contre les contacts dir.:	En ordre				

Conclusion : L'INSTALLATION EST CONFORME AU RGIE	L'installation doit de nouveau être contrôlée: avant le: 25 ans après date <input type="checkbox"/> par le même organisme (*)	
NOMBRE D'ANNEXES Schéma d'implantation: Oul Schéma unifilaire: Oul Autres: /	L'AGENT-VISITEUR: 	Visa du distributeur (art 270)

Visa de l'organisme de contrôle



ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.889
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

Le PV de visite doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier. Le Ministre des Affaires économiques, Direction Energie Métrique doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et où, directement ou indirectement, il y a présence d'électricité.
(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent plus un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

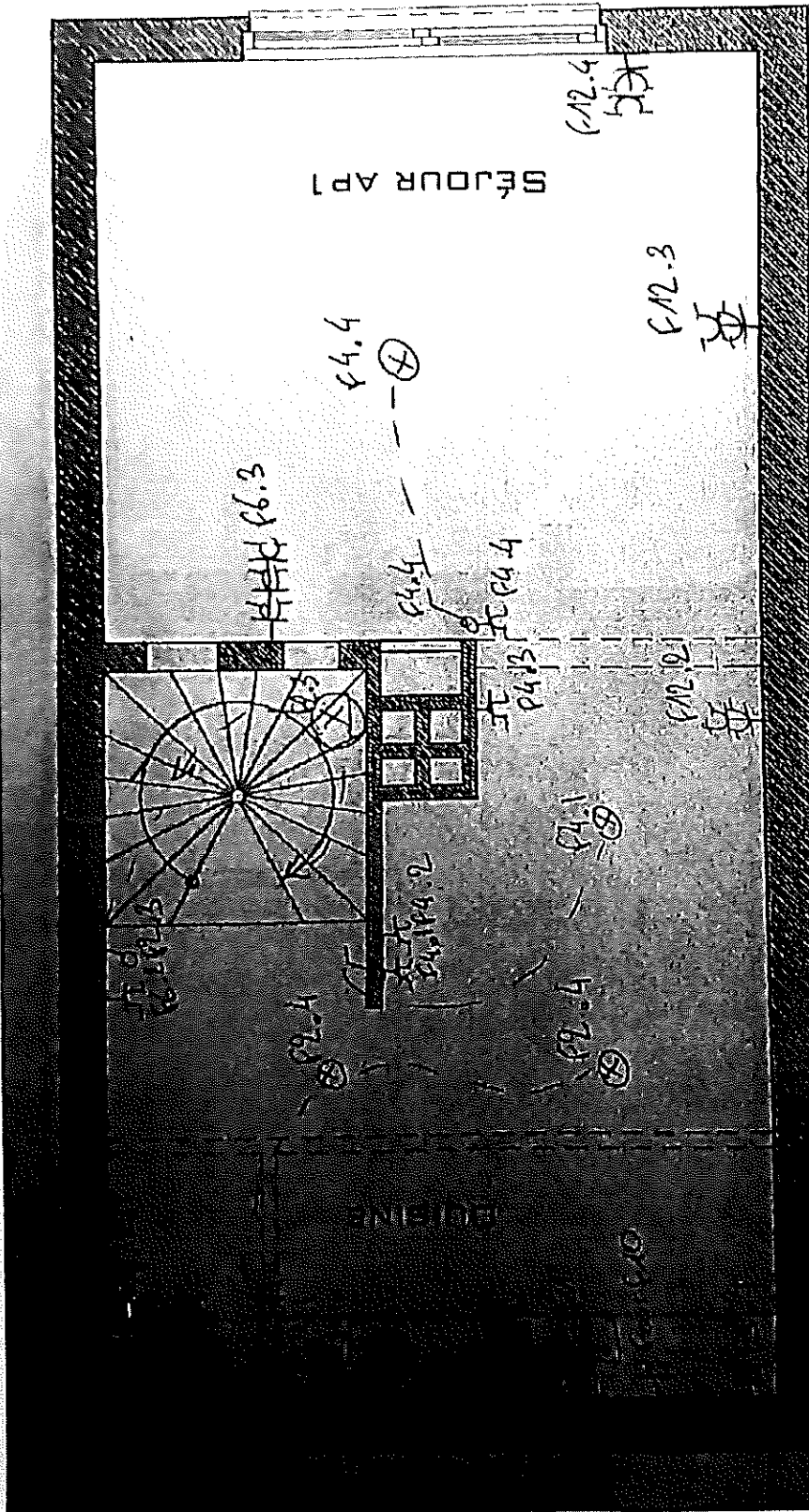
Description des circuits

VOIR SCHEMAS

CONSTATATIONS: Remarques

- A : Pas d'infractions.
- A1 : Les schémas électriques doivent être joints obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est fortement conseillé de joindre une copie de ceux-ci à proximité du coffret électrique principal.
- A3 : Tous les dispositifs de protection au courant différentiel résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) en utilisant le bouton test (cfr. les instructions du fabricant).
- AD : Le contrôle comprend seulement les parties visibles de l'installation.
- AD2 : Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport électrique est uniquement le reflet de l'installation électrique repris au moment de la vérification.
- AE : Le bien est meublé au moment du contrôle.
- AG : A montrer: les circuits alimentant les appareils d'éclairage avec un courant nominal plus grand que 16A doivent être coupés de façon omnipolaire par des interrupteurs, des relais et télérupteurs. (art 250.02)
- AH : Il est conseillé d'obturer correctement et complètement toutes les ouvertures non utilisées de l'installation existante (Introduction des câbles, ouvertures dans l'écran de protection,...). (art. 19)
- AI : Il est conseillé de protéger le dispositif de coupure ou la barette de sectionnement contre les influences extérieures (humidité, corrosion, dommages mécaniques,...). (art 70.05)
- B : On ne peut pas exclure le fait qu'au dépôt des schémas, il pourrait y avoir d'autres infractions.
- D : L'éclairage n'est pas placé définitivement.
- U : Il faut au moins trois exemplaires des schémas électriques.

CONSTATATIONS: Infractions



PLAN NIV 1 AP1 1/50

TECHNIQUES:

- ELECTRICITÉ:
- CÂBLAGE: CHAPE, MURS ET BAINES (CONTRE FAÇADE ET CONTRE CHEMINÉE)

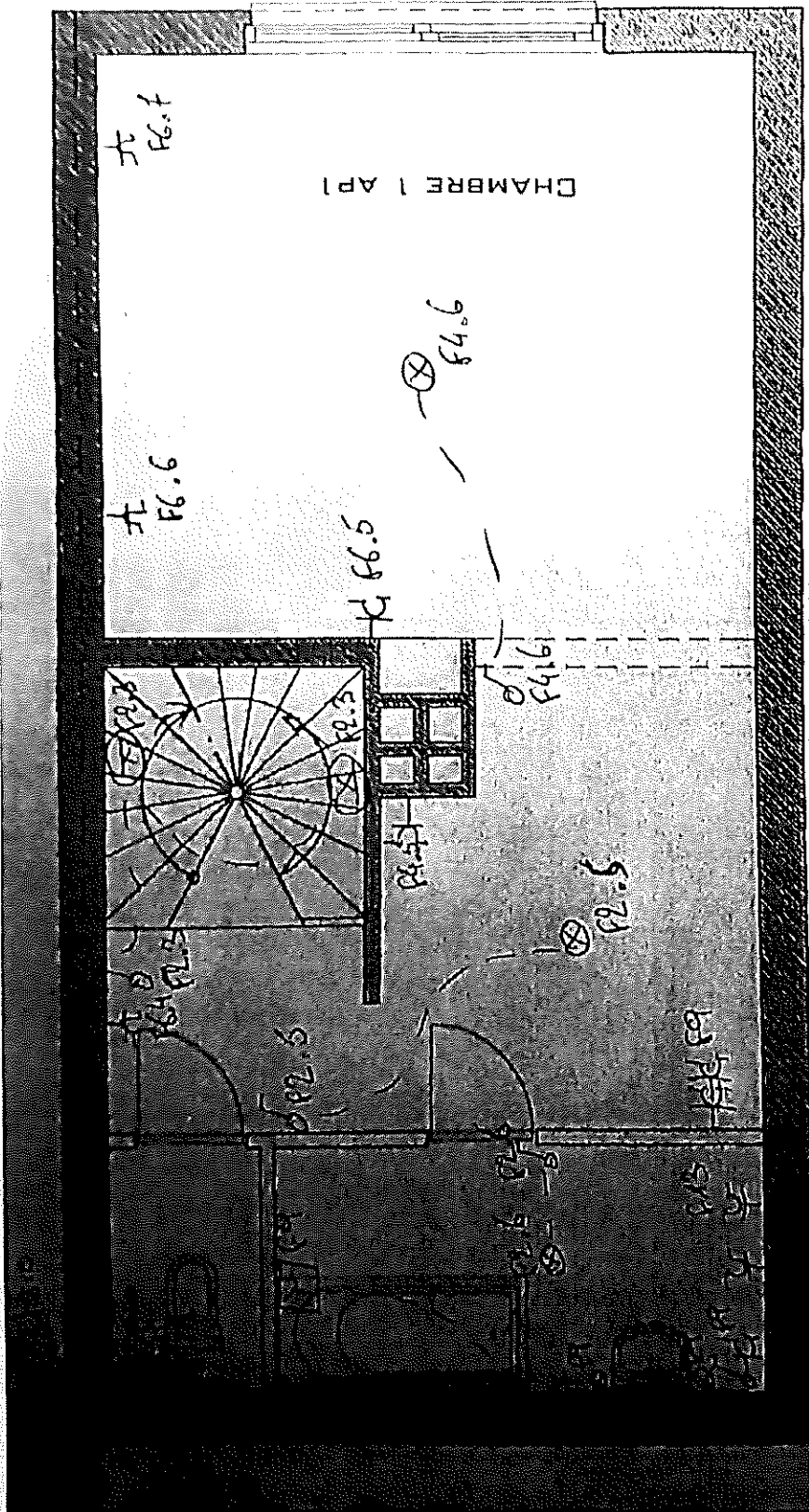
CHAUFFAGE:

- RADIATEURS: EXISTANTS
- CONDUITES: EXISTANTES ET ADAPTATIONS ÉVENTUELLES EN TUYAUX DE CUIVRE OU PE

SANITAIRE:

- CONDUITES D'ALIMENTATION CUISINE, SDB, WD, ET CHAUDIÈRE DANS GAINE TECHNIQUE CÔTÉ FAÇADE
- ÉGOUTTAGE
- ÉVACUATIONS EN PVC VERS GAINE TECHNIQUE CÔTÉ FAÇADE EN PUNTES SOUS MEUBLE CUISINE

LES PRODUITS EN DALLES (SDB)
 ET LAQUELS SONT EN PUNTES
 EN PUNTES, PUNTS, PUNTS ET PUNTS



PLAN NIV 2 AP1 1/50

* DALLAGE: CHAPE, MURS ET GAINES (CONTRE FAÇADE ET CONTRE CHEMINÉE)
 * GLOBES À ORBATURE BOB ET WD (AUSSI POUR ÉCLAIRAGE NIVEAU INFÉRIEUR)
 EN PLINTE JUSQU'À LA MACHINE À LAVER (APPARENT)

- TECHNIQUES:

- ÉLECTRICITÉ:

- * CHAUFFAGE:
 - * RADIATEURS: EXISTANTS
 - * CONDUITES: EXISTANTES ET ADAPTATIONS ÉVENTUELLES EN TUYAUX DE CUIVRE OU FE
 - * CHAUDIÈRE: CHAUDIÈRE MURALE GAZ À VENTOUSE DE MARQUE VAILLANT
 - * ALIMENTATION GAZ: VIA GAINE TECHNIQUE CÔTÉ FAÇADE DEPUIS COMPTEUR
- SANITAIRES:
 - * CONDUITES D'ALIMENTATION BOB, WD, ET CHAUDIÈRE DANS GAINE TECHNIQUE CÔTÉ FAÇADE
- ÉGOUTAGE:
 - * ÉVACUATIONS EN PVC VERS GAINE TECHNIQUE CÔTÉ FAÇADE EN PLINTE ET SOUS BAIN

- * DALLAGE: CHAPE, MURS ET GAINES (CONTRE FAÇADE ET CONTRE CHEMINÉE)
- * GLOBES À ORBATURE BOB ET WD (AUSSI POUR ÉCLAIRAGE NIVEAU INFÉRIEUR)
EN PLINTE JUSQU'À LA MACHINE À LAVER (APPARENT)
- CHAUFFAGE:
 - * RADIATEURS: EXISTANTS
 - * CONDUITES: EXISTANTES ET ADAPTATIONS ÉVENTUELLES EN TUYAUX DE CUIVRE OU FE
 - * CHAUDIÈRE: CHAUDIÈRE MURALE GAZ À VENTOUSE DE MARQUE VAILLANT
 - * ALIMENTATION GAZ: VIA GAINE TECHNIQUE CÔTÉ FAÇADE DEPUIS COMPTEUR
- SANITAIRES:
 - * CONDUITES D'ALIMENTATION BOB, WD, ET CHAUDIÈRE DANS GAINE TECHNIQUE CÔTÉ FAÇADE
- ÉGOUTAGE:
 - * ÉVACUATIONS EN PVC VERS GAINE TECHNIQUE CÔTÉ FAÇADE EN PLINTE ET SOUS BAIN



PLAN REZ AP1 1/50

MATÉRIAU

BOIS CHAÎLIÉ, CHAPE, CARRELAGE OU DALLES DEB
 MURS: MASONNERIE DE TERRE CUITE ET VESTON ARMÉ (ANCIEN COFFRE); PLAFONNAGE ET PEINTURE
 PLAFOND: GANDE BÉTON ARMÉ AVEC FAUX-PLAFOND (NON XÉROFORMÉ)

TECHNIQUES

COFFRE ET BOIS CHAÎLIÉ SANS MISE
 DALLES CHAPE, MURS ET BAINE (CONTRE FAYARD ET CONTRE CHEMINÉE)
 (S. 10) LEUVALLES LIGNES PARBENTENT UNIFORMEMENT EN BAINE

COMPOSANTS

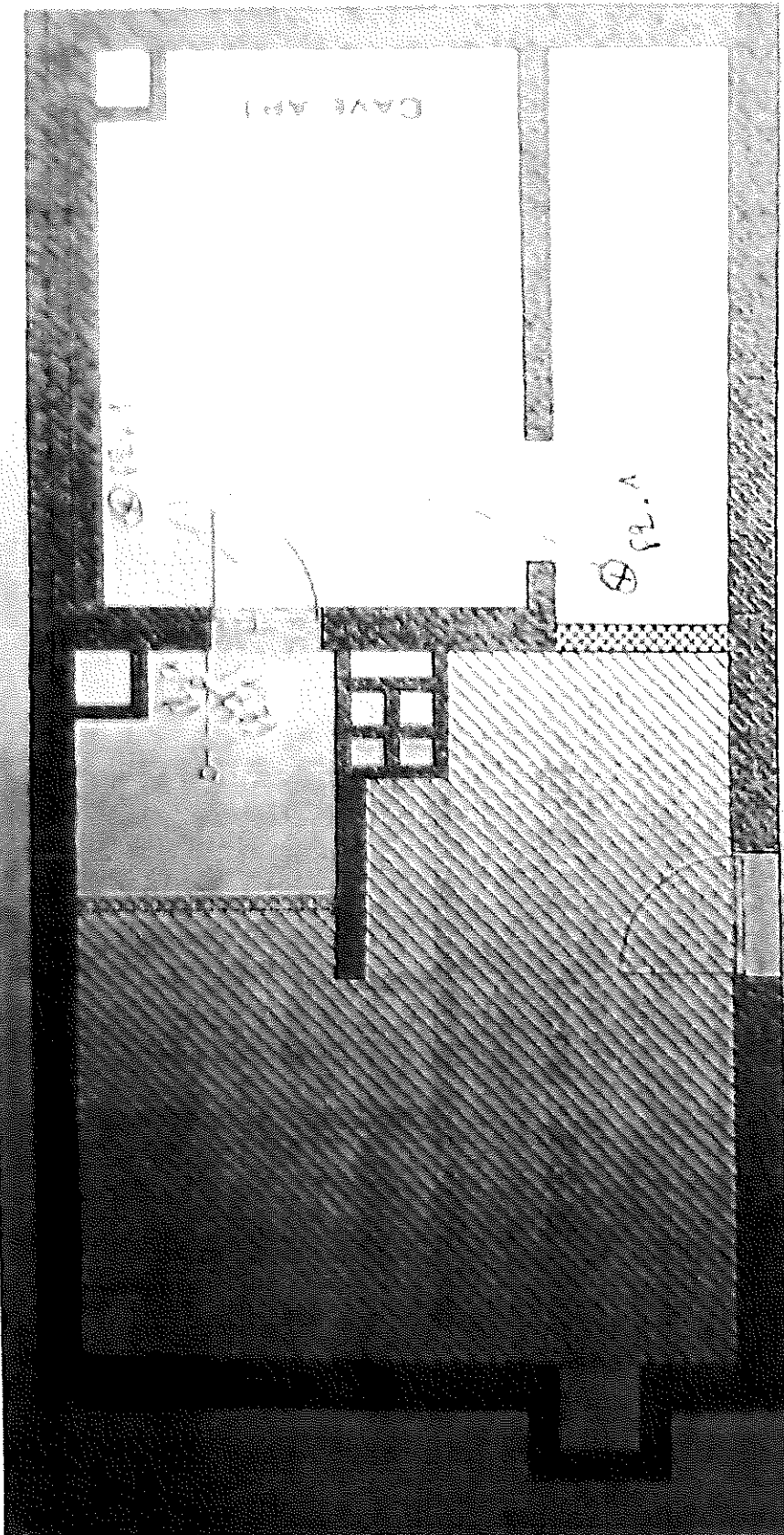
COFFRE ET BOIS CHAÎLIÉ
 COFFRE ET BOIS CHAÎLIÉ
 COFFRE ET BOIS CHAÎLIÉ
 COFFRE ET BOIS CHAÎLIÉ

ÉLÉMENTS

COFFRE ET BOIS CHAÎLIÉ
 COFFRE ET BOIS CHAÎLIÉ
 COFFRE ET BOIS CHAÎLIÉ

NOTES

COFFRE ET BOIS CHAÎLIÉ



PLAN CAVES AP1 1/50

LES ESPACES EN POINTillés SONT EN BÉTON ARMÉ (ANCIEN D'APRÈS)
LES ESPACES EN HACHURES SONT EN BÉTON ARMÉ RENFORCÉ (ANCIEN D'APRÈS)
LES ESPACES EN LIGNE ONDULÉE SONT EN BÉTON ARMÉ RENFORCÉ (ANCIEN D'APRÈS)
LES ESPACES EN LIGNE ONDULÉE SONT EN BÉTON ARMÉ RENFORCÉ (ANCIEN D'APRÈS)